

Le sacerdoce des baptisés : une réalité oubliée ? de Tertullien à Yves Congar, Marie de la Trinité et Vatican II

Strasbourg – Mulhouse, 28 et 29 novembre 2011

Introduction

En 1995, il y a donc un peu plus de 15 ans, la 34^e Congrégation générale des Jésuites a adopté un décret, particulièrement significatif et audacieux, par lequel toute la Compagnie de Jésus était invitée à se mobiliser pour accueillir comme « une grâce pour notre temps et une espérance pour l'avenir » la place nouvelle - « active, consciente et responsable » - que les laïcs prennent dans la mission de l'Eglise¹. Les jésuites étaient appelés à répondre à cette grâce en se mettant au service de la pleine réalisation de la mission du laïc, « en collaborant avec les laïcs dans leur mission »².

Ces dispositions nouvelles s'ouvraient par ces mots : « Une lecture des signes des temps depuis Vatican II montre à l'évidence que l'Eglise du prochain millénaire sera dite 'l'Eglise du laïc' »³.

Et cette orientation très nette impliquait ceci : « La collaboration avec les laïcs dans la mission requiert la formation et le renouvellement de tous les jésuites »⁴ et « une application concrète de cette collaboration à tous les niveaux. » (dans les œuvres de la Compagnie, dans les œuvres non-jésuites, avec des associations...).

Cette même Congrégation générale adopta un autre décret, qui causa une assez grande surprise, sur la situation des femmes, plus précisément sur la « situation injuste et l'exploitation dont les femmes sont victimes »⁵. En réalité ce décret n'était pas sur la femme. La Congrégation ne prétendait pas parler en leur nom. Il s'agissait plutôt d'une adresse aux jésuites pour qu'ils prennent leur responsabilité en tant qu'ordre religieux masculin, qu'ils se convertissent pour cette double prise de conscience : « comme beaucoup d'hommes, nous avons tendance à nous convaincre qu'il n'y a aucun problème » ; « nous avons, fût-ce sans le vouloir, souvent participé à une forme de cléricisme qui a renforcé la domination masculine. »⁶

J'ai découvert ces textes au moment même où j'essayais de réfléchir à la situation des laïcs dans notre Ordre des Prêcheurs et alors que, dans le cadre de l'Association Amitiés Sœur Marie de la Trinité et comme éditeur aux Editions du Cerf, je travaillais les œuvres de cette étonnante mystique contemporaine, dominicaine missionnaire des campagnes, Marie de la Trinité, qui nous a laissé trois mille pages de carnets spirituels au travers desquels elle médite sur deux thèmes qui mettent en valeur l'extrême dignité de chaque baptisé et l'égalité de tous au sein de l'Eglise. Ces deux thèmes sont « la filiation » et le « sacerdoce du chrétien », du baptisé.

Parallèlement, je me suis aperçu que cette question travaillait quelques théologiens, puisque durant ces cinq dernières années, nous avons publié au Cerf plusieurs livres sur la question du sacerdoce des baptisés : Paul Philibert, *Le sacerdoce des baptisés. Clé d'une Eglise vivante* (2007) – Jean Pierre Torrell, *Un peuple sacerdotal. Sacerdoce baptismal et*

¹ Actes de la 34^e congrégation générale des Jésuites, n° 331, 1

² idem

³ idem

⁴ idem, n° 338, 9

⁵ idem, n° 361 à 384

⁶ idem, n° 369, 9

ministère sacerdotal (2011) – Baïba Burdere, « *Je me sens la vocation de prêtre* ». *Enquête sur le sacerdoce commun chez Thérèse de Lisieux et de la Sainte-Face* (2007).

C'est pourquoi, je me suis lancé dans cette réflexion sur cette réalité quelque peu oubliée, que Vatican II a remise à l'honneur mais qui, à mon sens, n'a pas encore porté tous ses fruits ni en théologie, ni dans la conception et la vie de l'Eglise. Je pense que l'apport de Marie de la Trinité sur cette question peut faire avancer les choses si tant est que des théologiens s'emparent de ses écrits pour en tirer le meilleur.

Je ne suis pas loin de penser, comme les jésuites, que l'Eglise de notre actuel millénaire sera « l'Eglise du laïcat ». Vous verrez que, toutefois, je nuance cette affirmation dans la conclusion de cette étude, en raison même de la réalité du sacerdoce des baptisés. Dans un livre publié au Cerf en 1969, un jésuite, Paul Guilmot, se posait la question : « la fin d'une Eglise cléricale ? »¹ Aujourd'hui, il y a encore du chemin à faire, malgré les pas de géant réalisés au Concile Vatican II, car il y a beaucoup de résistances, et le concept de sacerdoce des baptisés, étant plutôt, depuis la Réforme, une caractéristique théologique des églises protestantes, a été en grande partie éclipsé chez les catholiques pendant quatre siècles.

Avant d'entrer dans ce parcours théologique, il convient de rappeler ce que signifie le mot sacerdoce.

La *Tertia pars* de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin exprime bien ce qu'est le sacerdoce (question 22 sur *Le sacerdoce du Christ*) : « L'office propre du prêtre est d'être médiateur entre Dieu et le peuple. » Il transmet au peuple les dons divins. Il offre à Dieu les prières des hommes et satisfait ainsi à Dieu pour leurs péchés. Le sacerdoce s'exerce principalement dans le culte et les sacrifices.

1) Les données du Nouveau Testament

Elles sont très claires. Le vocabulaire sacerdotal s'enracine dans le segment de l'histoire du Peuple de Dieu qui va de l'Exil à Jésus. Et, dans le Nouveau Testament, ce vocabulaire est d'abord appliqué aux prêtres ou grands-prêtres du peuple juif, ainsi que, ici ou là, aux prêtres païens. Appliqués à Jésus et à ses disciples, nous trouvons cinq termes différents dont l'emploi est relativement peu fréquent :

- a) prêtre (*hiéreus*) : 7 fois dans l'épître aux Hébreux, 3 fois dans l'Apocalypse
- b) grand prêtre (*archiéreus*) : 10 fois dans l'épître aux Hébreux
- c) sacerdoce (*hiérosynè*) qui exprime la dignité de celui qui est prêtre : 1 seule fois dans l'épître aux Hébreux
- d) sacerdoce (*hiérateuma*) qui signifie organisme ou fonctionnement sacerdotal : 2 fois dans la première épître de Pierre
- e) accomplir une action sacrée (*hiéourgein*), mot qui n'appartient pas au vocabulaire sacerdotal courant et qui ne s'applique peut-être même pas à une activité de prêtre : 1 fois dans l'épître aux Romains.

On constate immédiatement que le vocabulaire sacerdotal n'est jamais employé dans les Evangiles, ni dans les Actes des apôtres, ni chez saint Paul, pour parler de Jésus ou des disciples. Seule l'épître aux Hébreux applique au Christ lui-même les titres de prêtre et de grand prêtre : il est même dit le seul, l'unique, « le grand prêtre de l'alliance nouvelle ». Quant à la première lettre de Pierre, au chapitre deuxième, elle reconnaît aux baptisés pris dans leur ensemble la qualité d'un organisme sacerdotal (*hiérateuma*). Et l'Apocalypse attribue le titre de prêtres (*hiereis*) aux chrétiens, pris comme un tout.

¹ Paul Guilmot, *La fin d'une Eglise cléricale ?* Paris, Editions du Cerf, 1969

Ainsi, dans le Nouveau Testament, lorsqu'on parle de l'alliance nouvelle, le vocabulaire sacerdotal est appliqué exclusivement au Christ et à l'Eglise, c'est-à-dire aux baptisés. Il n'est jamais utilisé pour qualifier ceux que, aujourd'hui, dans notre Eglise, nous appelons prêtres, terme qui ne vient pas de *hiereus* mais de *presbuteros*, presbytre, qui signifie ancien¹.

Le vocabulaire ministériel qui concerne les disciples de Jésus et ceux qui auront des responsabilités et fonctions précises dans l'Eglise naissante, est très varié : *apostolos*, envoyé, apôtre ; *diakones*, diacre ; *didaskalos*, docteur ; *episcopis*, surveillant, évêque ; *evangelistes*, évangéliste ; *hégouménos*, higoumène, chef, guide ; *poimèn*, berger, pasteur ; *presbuteros*, ancien, presbytre ; *proïstamenos*, président ; *prophetès*, prophète².

La conclusion indiscutable est celle-ci : le vocabulaire sacerdotal n'est jamais utilisé pour les ministres chrétiens ; il ne s'applique qu'au Christ et au peuple des baptisés dans son ensemble.

Reprenant au XX^e siècle les données du Nouveau Testament, le Père Congar résumera la situation en ces termes :

- « Un seul est prêtre » (*hiereus*). C'est l'enseignement de la lettre aux Hébreux : Jésus est le grand prêtre de la nouvelle alliance ; il n'offre pas des sacrifices, ceci ou cela ; il s'offre lui-même, en un seul acte de vie, une fois pour toutes ; il demeure l'unique médiateur.
- « Tous sont prêtre (au singulier !) » (*hiereus*). C'est l'enseignement de la première lettre de Pierre où nous trouvons l'idée d'une communauté sacerdotale.
- Quelques-uns sont prêtres (*presbyteroi*), au sens de ministres dans la communauté.³

Cela veut dire : un seul est médiateur, le Christ, et tous ont accès direct à Dieu, capacité à recevoir les dons de Dieu, pour eux-mêmes et les autres, et à offrir à Dieu les prières des hommes.

2) L'expansion du « sacerdotal » dans la tradition chrétienne

2.1. On est donc surpris de constater l'importance que peu à peu le « sacerdotal », s'appliquant d'ailleurs de plus en plus et de préférence aux évêques, aux prêtres, au clergé, va prendre dans la vie de l'Eglise. Cette évolution (liée aussi au développement d'une frontière de plus en plus étanche entre le profane et le sacré) me fait penser à l'avertissement de Jésus dans l'Evangile : « Pour vous, ne vous faites pas appeler 'Maître', car vous n'avez qu'un seul maître et vous êtes tous frères. N'appellez personne sur la terre votre 'Père', car vous n'en avez qu'un seul, le Père céleste. Ne vous faites pas non plus appeler 'Docteur', car vous n'avez qu'un seul Docteur, le Christ » (Mt. 23, 8-10). Or on a continué à appeler certains : pères, abbés, pères maîtres...

En ce qui concerne le vocabulaire sacerdotal, le pas est franchi au II^e siècle avec Tertullien, le premier écrivain chrétien de langue latine, qui donne au ministère chrétien des titres et des attributs sacerdotaux, alors que dans le même temps il a d'extraordinaires pages sur le sacerdoce des baptisés.

¹ cf. Jean-Pierre Torrell, *Un peuple sacerdotal*, p. 21

² ibidem, p. 22

³ cf. Yves Congar, *Sainte Eglise*, Paris, Editions du Cerf, coll. « Unam Sanctam » n° 41, 1963, p. 249

Laissons pour l'instant la « sacerdotalisation » du ministère chrétien et la cléricatisation de l'Eglise pour mentionner quelques auteurs qui « chantent » la beauté du sacerdoce des baptisés.

Tertullien :

L'Évangile nous apprend ce que demande Dieu : « *L'heure viendra, est-il dit, où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité ! Dieu en effet est esprit. Voilà les adorateurs qu'il réclame. Nous sommes les vrais adorateurs et les vrais prêtres quand nous prions en esprit et lui offrons notre prière comme une hostie idoine et agréable, celle qu'il a demandée, et qu'il s'est réservée. Nous la portons à l'autel de Dieu, offerte de tout cœur, nourrie de foi, purifiée de vérité, intègre par sa sincérité, pure et chaste, couronnée de charité, avec un cortège de bonnes œuvres au milieu des psaumes et des hymnes. Elle nous obtiendra de Dieu tout ce que nous pouvons demander.* »¹

Origène :

« *Tu possèdes donc un sacerdoce, puisque tu 'es une race sacerdotale'. En conséquence tu dois offrir à Dieu un sacrifice de louange, un sacrifice de prières, un sacrifice de miséricorde, un sacrifice de pureté, un sacrifice de justice, un sacrifice de sainteté. Pour offrir dignement ces sacrifices, il te faut revêtir des habits immaculés, distincts des habits communs au reste des hommes. tu dois posséder un feu divin, que Dieu a donné aux hommes. Le Fils de Dieu, en effet, a dit : 'Je suis venu apporter le feu sur la terre, et comme je voudrais déjà qu'il fût allumé.'* (Lc 12, 49).

Il existe deux sanctuaires dans la tente du témoignage ou dans le temple du Seigneur. Dans le premier se trouve l'autel des holocaustes (Ex 29, 25), où brûle un feu continu. Là seuls les prêtres sont présents, pour célébrer les rites sacrificiels et exercer leur ministère. Ni lévites ni personne d'autre n'y a accès. L'autre sanctuaire se trouve à l'intérieur, séparé seulement de l'autre par un voile (Ex 26, 33-34).

Voilà ce qu'il en était des usages antiques concernant les sacrifices. Voyons à présent leur signification spirituelle. Tu as bien entendu qu'il existait deux sanctuaires, l'un visible et accessible aux prêtres, l'autre invisible et inaccessible. Dans l'un, seul le prêtre peut entrer, les autres sont tous dehors. Le premier sanctuaire, il me semble, signifie l'Eglise, où nous nous trouvons dans la chair. Les prêtres officient à l'autel des holocaustes ». Un feu y brûle dont Jésus a dit : 'Je suis venu jeter le feu sur la terre, et comme je voudrais déjà qu'il soit allumé !' Ne sois pas surpris que ce sanctuaire soit ouvert aux seuls prêtres. Car tous ceux qui ont reçu l'onction du saint chrême, sont devenus prêtres, comme Pierre l'affirme à toute l'Eglise : 'Vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte' (1 P 2, 9). Vous êtes donc 'une race sacerdotale', aussi avez-vous accès au sanctuaire.

De plus, chacun d'entre vous porte en lui-même son holocauste, lui-même met le feu à l'autel de son offrande afin qu'il ne cesse de brûler. Si moi, je renonce à tout ce que je possède, prends ma croix et suis le Christ, j'ai offert un holocauste sur l'autel de Dieu ; ou si je livre mon corps aux flammes, en ayant la charité, et si j'obtiens la gloire du martyre, j'offre mon corps sur l'autel de Dieu en holocauste. Si j'aime mes frères jusqu'à donner ma vie pour eux (1 Jn 3, 16), si 'jusqu'à la mort je lutte pour la vérité' (Si 4, 28), j'offre un holocauste sur l'autel de Dieu, si 'je fais mourir mes membres à toute convoitise de la chair' (Col 3,5), si 'le monde est à jamais crucifié

¹ PL 1, 1194-1195. CCI 273. La prière, 28. Traduction d'A.G. Hamman, parue dans *La prière en Afrique chrétienne*, Paris, 1983, « Quand vous priez », n° 5, p. 28. Cité dans *Sacerdoce des baptisés. Sacerdoce des prêtres*, p. 23, Les pères dans la foi, Migne, Paris, 1991.

pour moi et moi pour le monde' (Ga 6, 14), j'offre mon holocauste sur l'autel de Dieu et je deviens le prêtre de mon propre sacrifice.

Considère l'ordre admirable des rites. En entrant dans le Saint des saints, le prêtre porte avec lui le feu de l'autel et prend l'encens du sanctuaire. Il y prend les vêtements qu'il porte. Penses-tu que mon Seigneur, le prêtre véritable, daignera recevoir de moi une part 'de la composition de l'encens fin' pour la porter avec lui au Père ?

Penses-tu qu'il trouve en moi une petite flamme et mon holocauste brûlant, pour daigner 'de ces charbons remplir son encensoir' (Lv 16, 12) et avec eux offrir à son Père 'une odeur agréable ?' (Lv 17, 6).

Heureux celui dont il trouvera les charbons de l'holocauste, si vifs, si brûlants qu'il les jugera dignes d'être placés 'sur l'autel de l'encens' (Lv 4, 7).

Heureux l'homme chez qui il trouvera un sens si subtil, si fin, si spirituel, avec la senteur de tant de vertus mêlées, qu'il daigne en remplir les paumes de ses mains, pour en offrir à Dieu le Père la suave odeur de son intelligence ! »¹

Pierre Chrysologue :

Le sermon 108 de Pierre Chrysologue, né vers 380 et mort évêque de Ravenne en 450, est une des perles de la patristique sur le sacerdoce des baptisés. L'être corps et âme est le lieu du sacrifice spirituel. Il s'agit pour Pierre Chrysologue d'une méditation du passage de la lettre aux Romains, 12, 1. Ce texte se trouve proposée à notre lecture dans la Liturgie des Heures au mardi de la quatrième semaine de Pâques :

« Mais écoutons maintenant quelle est la supplication de l'Apôtre.

'Je vous supplie, dit il, d'offrir vos corps.' Par cette demande, l'Apôtre élève tous les hommes à la hauteur du sacerdoce. 'A offrir vos corps en hostie vivante.' (Rm 12, 1). Office inouï du ministère chrétien : l'homme devient en même temps hostie et prêtre ! L'homme ne cherche pas au dehors ce qu'il va offrir à Dieu mais apporte avec lui et en lui ce qu'il va sacrifier à Dieu pour son propre bénéfice ; l'hostie immolée est encore vivante et le prêtre qui a offert le sacrifice permet à la victime de vivre. Admirable sacrifice où le corps et le sang sont offerts sans le corps et le sang ! 'Je vous supplie par la miséricorde de Dieu.' Frères, ce sacrifice est à l'image du Christ qui a immolé son corps ici-bas et offert sa vie pour la vie du monde. En vérité il a fait de son corps une hostie vivante, lui qui vit encore après avoir été tué. Dans ce si grand sacrifice, la mort est anéantie, elle est emportée par le sacrifice ; l'hostie est vivante et la mort est châtiée ! C'est pourquoi les martyrs naissent au moment de leur mort et commencent leur vie quand ils la finissent ; ils vivent quand ils sont tués et brillent au ciel quand on croyait sur terre qu'ils s'étaient éteints.

'Je vous supplie, frères, par la miséricorde de Dieu, d'offrir vos corps en hostie vivante.' Le prophète l'a chanté : 'Tu n'as voulu ni sacrifice ni oblation mais tu m'as façonné un corps.' (Ps 39, 7). Sois à la fois le sacrifice offert à Dieu et le Prêtre. Ne perds pas ce que la puissance divine t'a accordé. Revêts le manteau de la sainteté. Prends la ceinture de chasteté. Que le Christ soit le voile de ta tête, la croix, la protection de ton front qui t'accorde la persévérance. Conserve dans ton cœur le sacrement de la divine Ecriture. que ta prière brûle toujours comme un encens agréable à Dieu. Prends le glaive de l'Esprit, que ton cœur soit l'autel où tu pourras,

¹ PG 12, 521-522. GXS VI 29, pp. 436-437. Traduction d'A.G. Hamman. Cité dans *Sacerdoce des baptisés. Sacerdoce des prêtres*, p. 29, Les pères dans la foi, Migne, Paris, 1991.

sans craindre Dieu, porter ton corps pour en faire la victime. Dieu recherche la foi, non la mort ; il a soif de ferveur, non de sang ; il se laisse fléchir par une bonne disposition, non par une mort violente. »¹

On aurait pu s'arrêter plus longuement sur Augustin et saint Thomas d'Aquin.²

2.2. Malgré cette constante affirmation du sacerdoce des baptisés, au fil des siècles on va faire du « sacerdoce ministériel » décrit dans des modèles inspirés de l'institution lévitique, le vrai sacerdoce, le *sacerdotium proprium*, celui des *sacerdotes proprie dicti*, le sacerdoce de la communauté comme telle auquel le Nouveau Testament réservait la qualité sacerdotale étant dès lors, en comparaison avec l'autre, le sacerdoce impropre ou métaphorique, un *sacerdotium secundum quid*.

Or, dans la lettre aux Hébreux, il est clair que l'accomplissement cultuel du sacerdoce lévitique qui opérait par des rites sacrificiels, se réalise dans le Christ, non pas par un rite cultuel, mais par le réalisme d'un acte de vie. C'est pourquoi, dans la logique même du Nouveau Testament et selon la perspective christologique de la lettre aux Hébreux, le *sacerdotium verum* revient au Christ et débouche, par le Christ, sur le sacerdoce conféré par l'onction baptismale et chrismale.

Et lorsqu'on attribuera, quand même, aux ministres, un caractère sacerdotal à cause de leurs fonctions rituelles et sacramentelles, la consécration des ministres ne pourra pas réclamer, pour elle seule, le titre et la qualité de vraie onction sacerdotale.

La dérive première fut bien d'avoir donné une importance première au sacerdoce ministériel et peut-être de l'avoir qualifié de sacerdotal : ministère sacerdotal. Le Concile Vatican II a cherché à supprimer ce qualificatif de sacerdotal pour le remplacer par presbytéral. La dérive seconde fut de considérer le sacerdoce des baptisés comme le sacerdoce des laïcs face au sacerdoce des prêtres. Or le ministère appelé « sacerdotal » est dans le corps ecclésial sacerdotal et pour lui. Le sacerdoce baptismal et chrismal enserré de toute part et appelle à son service le ministère qu'on viendra à désigner comme sacerdotal. C'est lui le sacerdoce baptismal qui a priorité et éminence et il concerne les laïcs et les prêtres, tous les baptisés. Le ministère des prêtres est au service du sacerdoce baptismal.

Le théologien Jean-Marie R. Tillard³ insiste sur l'aspect communautaire de ce sacerdoce des baptisés, mais invite à parler de sacerdoce de communion plutôt que de sacerdoce commun (ce qui sera l'une des expressions, peut-être la plus utilisée, autour du Concile Vatican II et de sa postérité).

3) De la Réforme à Vatican II

3.1. Le sacerdoce universel des croyants chez les protestants

¹ PL 52, 499-501 ; CCXXIV A, 668-670. Traduction de Jacques-Emmanuel Bernard. Cité dans *Sacerdoce des baptisés. Sacerdoce des prêtres*, p. 117, Les pères dans la foi, Migne, Paris, 1991.

² Pour ceux qui voudraient développer cette question, on pourra se reporter à l'article de Camille de Belloy, « Sacerdoce et sacrifice chez Marie de la Trinité : un éclairage thomiste. », dans « La Vie Spirituelle » n° 773 – Novembre 2007, pp. 533 et ss

³ Jean-Marie R. Tillard, article « Sacerdoce » dans *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, fascicule 91, coll. 1 à 58, Paris, Beauchesne, 1988. Les développements des paragraphes précédents (2.2.) sont inspirés de cet article.

Pour les protestants, qui parlent de sacerdoce universel des croyants, le problème n'est pas seulement le sacerdoce des baptisés, mais aussi celui de l'authentique nature du ministère

Les croyants sont égaux devant Dieu. Ils peuvent s'approcher directement de Dieu, intercéder les uns pour les autres et témoigner du pardon de Dieu.

Cette conception conduit à la suppression du ministère sacerdotal. Etre pasteur est une fonction dans l'Eglise : elle n'est pas sacerdotale et ne correspond pas à un état de vie.

Les différences d'avec les catholiques touchent la compréhension et la structuration du ministère. Luther écrit dans son « Manifeste à la noblesse chrétienne de la nation allemande »¹ :

« On a inventé que le pape, les évêques, les prêtres, les gens des monastères seraient appelés état ecclésiastique ; les princes, les seigneurs, les artisans et les paysans état laïc, ce qui est certes une fine subtilité et une belle hypocrisie. Mais personne ne doit se laisser intimider par cette distinction, pour cette bonne raison que tous les chrétiens appartiennent vraiment à l'état ecclésiastique ; il n'existe entre eux aucune différence, si ce n'est celle de la fonction, comme le montre Paul en disant (1 Co 12) que nous sommes tous un seul corps, mais que chaque membre a sa fonction propre, par laquelle il sert les autres, ce qui provient de ce que nous avons un même baptême, un même Evangile et une même foi, et sommes tous également chrétiens, car ce sont le baptême, l'Evangile et la foi qui seuls forment l'état ecclésiastique et le peuple chrétien. Ce que confère le pape ou l'évêque : l'onction, la tonsure, l'ordination, la consécration, le costume différent de la tenue laïque, peut transformer un homme en cagot, ou en idole barbouillée d'huile, mais ne fait pas le moins du monde un membre du sacerdoce ou un chrétien. En conséquence, nous sommes absolument tous consacrés prêtres par le baptême, comme le disent saint Pierre (1 P 2, 9) : 'Vous êtes un sacerdoce royal et une royauté sacerdotale' et l'Apocalypse : 'Tu as fait de nous par l'effusion de ton sang des prêtres et des rois.' (Ap 1, 6 ; 5, 10). Car s'il n'y avait pas en nous une plus haute consécration que n'en donnent le pape et les évêques, jamais la consécration du pape et des évêques ne produirait des prêtres capables de célébrer la messe, de prêcher et d'absoudre. »

Tous les baptisés sont prêtres à titre personnel. Le ministère ecclésiastique est une fonction consistant à annoncer publiquement l'Evangile et à administrer les sacrements.

En célébrant la cène, le pasteur n'exerce pas une fonction sacrificielle. Il n'est pas prêtre. Il est au service du Christ dont on célèbre le sacrifice.

L'accent est donc à la fois :

- polémique : contre le sacerdoce personnel du prêtre ;
- sotériologique : la pleine suffisance du salut acquis par Jésus-Christ, unique grand prêtre ;
- ecclésiologique : la responsabilité ecclésiale de tous les croyants sans distinction.

3.2. Vers Vatican II

¹ Genève (Suisse), Labor et Fides, 1966, pp. 84-85. Cité dans Bernard Lauret [ed.] *La théologie. Une anthologie*, volume 3 dirigé par Nicole Lemaitre et Marc Lienhard, *Renaissance et Réformes*, Paris, Editions du Cerf, 2010.

Notons tout d'abord que notre enquête ne pourra être complète que lorsque nous aurons envisagé de plus près quelques étapes laissées sous silence dans le cadre restreint de cet exposé. En particulier, il faudrait étudier les orientations et l'héritage du Concile de Trente, ainsi que les positions sur le sacerdoce royal ou sacerdoce spirituel des baptisés de l'école française de spiritualité. Nous sautons une fois de plus plusieurs siècles.¹

Avant la Seconde guerre mondiale et au travers de l'expérience de la guerre s'est développée ce que l'on a appelé l'ouverture de l'Eglise au monde. L'Action catholique a contribué à faire sortir les laïcs et les prêtres du ghetto chrétien pour les ouvrir aux réalités et aux valeurs du monde dans leurs autonomies. A été menée, dans ce cadre, toute une réflexion sur l'Eglise et sur la question du laïcat (Yves de Montcheuil, Emmanuel Mounier, Paul Montuclard et le mouvement « Jeunesse de l'Eglise », le Cardinal Suhard...²).

La définition de l'Action catholique comme participation, par mandat, à l'apostolat hiérarchique posait déjà une question qui a encore un écho aujourd'hui : l'apostolat hiérarchique est-il le seul et véritable apostolat ? Y a-t-il un apostolat spécifique du laïc auquel le baptême donne droit et devoir ? L'Action catholique fit accéder le laïcat à la majorité dans l'Eglise et instaura un partage, une collaboration dans la mission (sacerdoce – laïcat). Mais dans les expressions de l'époque, on oppose, certes pour unir, sacerdoce d'un côté (les ministres, les prêtres) et laïcat de l'autre.

En réalité, on va sans cesse opposer :

le prêtre : prédominance de la vie ecclésiale sur la vie laïque / le laïc : prédominance de la vie laïque sur la vie ecclésiale ;

le prêtre : homme de la rédemption / le laïc : homme de l'incarnation ;

au prêtre : l'évangélisation explicite / au laïc : l'évangélisation implicite ;

au prêtre : le spirituel / au laïc : le temporel ;

au prêtre : le sacré / au laïc : le profane...

La crise des prêtres ouvriers va se situer dans le même type de problématique : le travail à l'usine n'est-il pas le propre de l'activité des laïcs.

En 1953, Congar écrit *Jalons pour une théologie du laïcat* où il remet en valeur le sacerdoce des baptisés. C'est ce qui, parmi d'autres raisons, lui vaudra la condamnation de Rome et l'interdiction d'enseigner. Congar s'est situé dans la ligne de la thèse de l'abbé Long-Hasselmanns

Congar avait essayé, pour promouvoir le laïcat, l'apostolat des laïcs et le sacerdoce des baptisés, de distinguer, à propos de l'Eglise, la structure et la vie, la structure étant au service de la vie, la structure n'existant pas en soi indépendamment de la vie. Mais Congar restait marqué par l'idée que l'Eglise pourrait exister sans les laïcs alors qu'elle ne saurait exister sans les évêques et sans les prêtres.

Congar corrigera par la suite cette vision en rappelant que « le Seigneur a choisi les apôtres parmi les disciples et, étant eux-mêmes disciples, il leur a envoyé le Saint-Esprit au milieu de cent vingt croyants » (*Jalons* – Addenda p.

¹ Cf., par exemple, Jean-Jacques Olier, *Le sacerdoce royal et spirituel des baptisés* dans *Vivre pour Dieu en Jésus-Christ*, Paris, Editions du Cerf, 1985, pp. 100-103

² Cf. Paul Guilmot, *Fin d'une Eglise cléricale ?* Paris, Editions du Cerf, 1969, pp. 29 à 72.

651). Et « si l'on regarde les chrétiens isolément, ils sont tous et chacun enfants de l'Eglise. Si on les considère dans l'unité qu'ils forment, ils exercent une maternité spirituelle » (Congar dans *La Vie spirituelle*, mars 1964, p. 315).

4. Le Concile Vatican II

On sait que la Constitution sur l'Eglise, *Lumen gentium*, subira un changement de plan par rapport à la version proposée au départ. Au lieu de la séquence : Eglise-mystère – hiérarchie – laïcat, on introduisit la séquence suivante : Eglise-mystère – peuple de Dieu – hiérarchie – laïcat – appel universel à la sainteté. Au numéro 10, elle indique : « *Les baptisés sont consacrés pour être une demeure spirituelle, un sacerdoce saint pour offrir, par toute l'activité de l'homme chrétien, des sacrifices spirituels et pour annoncer la puissance de celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière.* » (1 P 2, 4-10) Le vocabulaire utilisé fut marqué par de nombreuses hésitations : ici, l'on parle de sacerdoce saint ; ailleurs, on utilise les termes de sacerdoce universel, de sacerdoce spirituel, de sacerdoce royal, ou de sacerdoce commun... C'est ce dernier terme qui est le plus souvent utilisé depuis lors, au moins dans le langage courant.

Le n° 10 poursuit : « *Or le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'ils diffèrent entre eux par essence, et non seulement par le degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre.* » Ils viennent tous les deux de l'unique sacerdoce du Christ. Le sacerdoce des baptisés est une réalité de l'ordre de la vie et de la grâce. Le sacerdoce ministériel est au service de la vie de la grâce et opère principalement par les sacrements. Si le sacerdoce ministériel est bien ordonné au sacerdoce des baptisés, on ne voit pas très bien l'inverse¹.

Les textes du Concile, malgré une certaine précision, ont toujours tendance à glisser vers une concentration sur les seuls laïcs de ce sacerdoce baptismal. Après avoir fondé sur le baptême et l'onction de l'Esprit le sacerdoce de tous les baptisés, de tous les disciples du Christ, on omet de dire que dans les sacrements et jusque dans l'eucharistie, le ministre lui-même est, comme les autres, saisi dans le sacerdoce des baptisés, et que, de par ce sacerdoce des baptisés, c'est toute la communauté et non pas seulement les laïcs (les fidèles) qui offre son sacrifice spirituel dans et par le mémorial du sacrifice du Seigneur.

Dans les documents postérieurs au Concile, cette perspective se maintient avec souvent ce flou que nous venons de souligner.

Le Code de droit canonique de 1983 entretient ce flou : le canon 207 a soin de situer les ministres (les prêtres) parmi les fidèles baptisés ; mais le canon 212 situe en vis-à-vis les fidèles et les « pasteurs » !

Dès, en 1982, Mgr Bernardin, archevêque de Chicago, disait : « Il nous faut étudier l'identité ou le rôle de tous les membres de l'Eglise et y réfléchir plus à fond. Le point spécifique de référence doit être la signification du sacerdoce des fidèles et du sacerdoce ministériel et la distinction entre l'un et l'autre. Nous partageons tous le rôle prophétique, sacerdotal et royal du Christ, mais comment ? C'est seulement quand la clarté sera faite sur nos rôles respectifs que nous pourrons travailler en harmonie. »² Trente ans après cette réflexion, le travail est encore à faire...

¹ Cf. Jean-Pierre Torrell, *Un peuple sacerdotal. Sacerdoce baptismal et ministère sacerdotal*, Paris, Cerf, 2011, pp. 166 et s.

² Documentation catholique, t. 79, 1982, pp. 978-932, spécialement 931-932

Ainsi, dans l'Eglise d'aujourd'hui, le laïc reste appréhendé comme un non-clerc, et un non-religieux ; de plus il est encore pensé comme un « pont » entre l'Eglise et le monde, mais est-ce vraiment sa spécificité ? La vocation séculière est-elle propre aux laïcs ?

5. L'œuvre de Marie de la Trinité

5.1. Présentation

Il est impossible, dans le cadre de ce développement, de présenter longuement Marie de la Trinité. Mais il est nécessaire de rappeler rapidement son itinéraire étonnant. Paule de Mulatier, née à Lyon en 1903, entra, au début des années 1930, contre son désir profond, dans la Congrégation naissante des Dominicaines Missionnaires des Campagnes, dont elle devint très vite première assistante de la supérieure générale (et fondatrice) et maîtresse des novices. Objet et sujet de grâces mystiques très fortes et particulières, avant même son entrée dans cette Congrégation (à partir de 1929), elle traversa quinze ans après et pendant plus de dix ans, une maladie psychique profonde. Elle fut soignée par de nombreux médecins dont Jacques Lacan. Guérie, elle reprendra une place discrète dans la Congrégation dont elle s'était éloignée physiquement pour se soigner, place discrète auprès de la fondatrice jusqu'à sa mort, et en solitude comme dominicaine missionnaire des campagnes dans la petite ville de Flavigny-sur-Ozerain en Côte d'Or, où elle mourut en 1980.

Vingt-trois ans avant *Jalons pour une théologie du laïcat*, Paule de Mulatier, qui portait un très fort désir d'identification au Christ, reçoit le 11 août 1929, une grâce d'immersion en Dieu, de connaissance de la paternité divine, de l'amour du Père pour l'âme, puis, dans un deuxième temps de cette grâce, dans cette nuit du 11 au 12 août, la connaissance du Fils, de l'étreinte d'amour du Père et du Fils.

Cette grâce lui fit comprendre l'importance de la filiation que l'incarnation du Fils unique fait connaître et transmet à chaque être humain.

La vocation du chrétien est une vocation à être fils. Plus largement, c'est la vocation de tout homme. Le drame est que - je cite : « c'est plus facilement qu'on trouve des ouvriers pour travailler, que des enfants pour festoyer¹. » Peut-être est-ce un drame de notre Eglise de n'insister que sur le service, d'oublier que le Serviteur par excellence que fut le Christ, il le fut comme le Fils. Notre dignité de fils, de fille de Dieu, de baptisés, ne résulte pas de la quantité de travail que nous fournissons, elle ne résulte pas de la sainteté plus ou moins grande de notre vie. Elle est le fruit de l'amour de Dieu qui s'est exprimé définitivement dans le mystère de l'incarnation du Fils qui se porte sur chaque être humain, qu'il reconnaisse le Christ ou pas, sur celui qui pratique et celui qui ne pratique pas, celui qui est en règle avec l'Eglise ou ne l'est pas, qui est pécheur ou qui est juste.

Marie de la Trinité insiste sur l'importance de l'incarnation. La nature humaine est élevée à la haute dignité d'enfant de Dieu. L'incarnation précède la rédemption : la nature humaine est d'abord élevée à la dignité, puis pardonnée, lavée dans le sang du Christ. C'est pourquoi il y a – c'est une très forte conviction chez Marie de la Trinité – primauté du mystère sur la morale.

¹ Carnet 23, p. 2124/1259

Les 3200 pages de carnets spirituels de Marie de la Trinité sont le déploiement de cette méditation sur le don de la filiation à partir de cette première grâce reçue. Mais cette méditation se joint à celle du don de sacerdoce.

En janvier 1940, Marie de la Trinité reçoit du Christ le reproche « de ne pas se servir de son sacerdoce¹ ». Elle entreprend donc une réflexion quotidienne permanente sur le sacerdoce du Christ et sur le sacerdoce des baptisés, sans cesse reliée à cette réflexion sur la filiation. Marie n'utilise pas le concept de sacerdoce commun mais plus souvent celui de sacerdoce personnel. Il faudrait bannir le concept de sacerdoce commun car ce qualificatif lui nuit en français. Ce qui est commun est dévalorisé. Et ce qui est commun à tous, on ne sait plus très bien qui l'exerce ou doit l'exercer et comment l'exercer.

5.2. Lectures

5.2.1. Marie de la Trinité réfléchit aux relations entre Dieu et l'homme avant l'Incarnation du Verbe et après celle-ci. Avant l'Incarnation la condition de l'homme est exclusivement la condition de créature :

« et comme de soi, la créature est extérieure à Dieu, c'est aussi par le dehors et par un culte extérieur qu'elle l'honorait, à son plan et à son mode de créature. » (Carnet 31, p. 2933/1740)

Par l'Incarnation, quelque chose de tout nouveau se produit (Catherine de Sienne diisait déjà : « un lien nouveau entre Dieu et l'homme, en Jésus-Christ, que rien ne peut détruire. »)

« Par l'Incarnation l'humanité a été assumée d'abord dans un seul sujet, le Christ Jésus, puis en d'autres (nous) qu'il s'est agrégé. D'extérieure, la religion (le culte) due à la Dêité est devenue toute intérieure, revêtue qu'elle fut, dès l'Incarnation, par la Personne du Verbe. Du seul fait de l'Incarnation, elle est devenue intérieure aux relations du Verbe et au Père (j'ajouterai : intérieure à l'homme). C'est pourquoi on dit : 'Le Royaume de Dieu est en vous' et 'prie ton Père dans le secret'. » (Carnet 31, p. 2934/1741)

Ainsi le culte chrétien n'est pas d'abord dans la liturgie et les sacrements extérieurs. Mais il est intérieur à l'homme : l'offrande de soi (le sacrifice).

5.2.2. Le sacerdoce du Christ a pour but le retour de toute l'humanité au Père et l'introduction du baptisé dans la gloire du Fils qui est la glorification du Père. Le sacerdoce du Christ est un sacerdoce réel et non sacramentel. Il ne s'exerce pas par le moyen d'une matière extérieure et étrangère, il s'exerce de manière intérieure, non par des signes et des rites, mais intérieurement et directement.

« Le sacrement de l'ordre confère un sacerdoce sacramentel, institué pour le culte sacramentel : il a relation sacramentelle au Verbe Incarné.

Le Verbe Incarné, par l'union hypostatique, n'a pas reçu du Père un sacerdoce sacramentel, mais réel – à exercer, non de façon sacramentelle, sur une matière extérieure et étrangère à Lui-même, mais sur Lui-même, de façon intérieure à Lui-même.

Non par le moyen de signes et de rites, mais d'opérations tout intérieures, directement de cette propriété de l'esprit qu'est son sacerdoce, sur son âme, et par

¹ Carnet 2, p. [107]/10. Voir Marie de la Trinité, Carnets. I. Les grandes grâces (11 août 1929-2 février 1942), p. 146, Paris, Editions du Cerf, 2009.

son âme et ses facultés, sur toute sa nature humaine, par l'intérieur – partant du centre même de l'âme, et s'insinuant par elle, dans tout son être et dans toutes ses opérations ; et s'exerçant, ainsi, sur sa nature humaine de façon expérimentale.

Le Verbe Incarné a reçu du Père, dans sa nature humaine, en même temps que la Filiation, et comme par effet nécessaire (de nécessité, de convenance) le sacerdoce réel – et Il a, Lui, à son tour, institué le sacerdoce sacramentel, qui est comme une participation rituelle à son sacerdoce réel.

Le Verbe Incarné n'a pas exercé ce sacerdoce rituel, sacramentel, si ce n'est une fois, à la Cène, par anticipation et institution de cette forme de participation à son sacerdoce – qu'Il a inaugurée alors, en même temps qu'il conférait ce sacerdoce rituel à ses apôtres.

Il y a donc une forme sacramentelle du sacerdoce, et une forme réelle – bien que ce soit le même et unique sacerdoce, mais selon deux modes différents d'opérations semblables.

La forme sacramentelle s'exerce à l'aide de signes sensibles et de matière déterminée, selon les rites institués à l'effet de produire et d'administrer les sacrements ; son action atteint l'âme par le dehors.

La forme réelle s'exerce directement sur la nature, dans laquelle le sacerdoce est inséré : son action touche l'âme par ce qu'elle a de plus intérieur.

La forme sacramentelle est en vue, et au profit, de la forme réelle ; elle est à son service. » (Carnet 10, p. 868/505 ; 869/506¹)

Jésus a exercé son sacerdoce dans l'offrande de soi dans le quotidien de la vie, la prière dans le dénuement, le silence, la vie cachée, l'humilité, l'obéissance, l'accueil, la parole échangée, l'amitié... Et la forme réelle du sacerdoce est également exercée par le sujet lui-même (vous, moi, nous) dans le quotidien de nos vies dès lors que nous nous offrons dans tout ce que nous faisons.

5.2.3. Nous avons une aptitude profonde à l'union avec Dieu. L'Esprit Saint nous unit à la Sainte Humanité du Fils qui nous marque de son empreinte et qui nous introduit dans cette étreinte d'amour entre le Père et le Fils, le Fils et le Père, autrement dit *in sinu Patris*.

C'est la filiation qui est : don à recevoir, réceptivité, repos, regard filial, confiance.

Le Père nous attire à Lui. C'est par l'esprit filial qu'il faut commencer. Cet esprit filial nous fait aller au Fils, au Verbe incarné.

« Et quand nous sommes en contact avec le Fils, alors le Fils nous donne le sacerdoce afin qu'en Lui nous puissions, de tout nous-mêmes, tendre au Père et être reçus par Lui. » (Carnet 11, p. 943/547²)

Marie de la Trinité va jusqu'à dire :

« Notre filiation adoptive et notre sacerdoce lui sont plus présents et plus précieux que tout notre comportement moral vertueux. » (Carnet 23, p. 2152/1277) idem.

« Tout baptisé (selon le sacrement ou selon le désir) reçoit du Père les mêmes dons qu'Il a faits au Verbe Incarné.

- par notre Incorporation à Lui nous recevons du Père le don de Filiation.

¹ Marie de la Trinité, *Carnets. II. Revêtir le sacerdoce* (2 février – 8 juillet 1942), p. 400, Paris, Editions du Cerf, 2011.

² Idem, p. 456

- du fait que nous sommes nature humaine, ayant en propre une personne singulière, nous recevons du Père le don de sacerdoce : sacerdoce réel, personnel, pour être vécu. Sacerdoce qu'il faut bien se garder d'assimiler à un sacerdoce 'rituel', 'liturgique', 'cultuel' ;

- dons qui sont mus par l'Esprit Saint, propriétés que chaque baptisé possède en propre et qui sont remises à sa liberté. Le Père ne peut pas nous donner plus.

L'attitude Filiale est celle de l'union, c'est pourquoi, par convenance au Père, elle implique l'adoration sacerdotale, étant donné la distance de notre nature humaine à la nature de Dêité du Père, du Verbe et de l'Esprit Saint.

Sacerdoce et Filiation prennent ainsi une amplitude indéfinie. Ils constituent la structure fondamentale du 'chrétien' qui a reçu 'l'onction' (cf. 1 Jean 2, 20-27) »¹

Cette participation se réalise de manière éminente à la messe, notamment dans la prière eucharistique, à l'offertoire, et au « Par lui, avec lui et en lui ». La liturgie est un acte du Christ et de l'Église ; du Christ : le prêtre ; de l'Église : les prêtres que sont tous les baptisés, chaque baptisé l'étant réellement pour lui-même et pour d'autres *in solidum* avec les autres baptisés.

Le Christ exerce son sacerdoce. Nous exerçons le nôtre. A l'offertoire, il nous donne les dons qui sont aussi fruits de la terre, du travail des hommes : ce sont aussi nos dons. La liturgie va unir le don par excellence, le Christ, dans l'exercice de son sacerdoce, et nos dons dans l'exercice de notre sacerdoce. La prière eucharistique est adressée au Père. Elle fait appel au Saint Esprit. Elle fait mémoire et réalise le sacerdoce du Christ et de son Eglise. Le sommet de la prière eucharistique : « Par lui, avec lui et en lui, à Toi Dieu le Père, dans l'unité du Saint Esprit, tout honneur et toute gloire pour les siècles des siècles. » Au cœur de la prière eucharistique, il y a ce que l'on appelle la double épiclese, le double appel à l'Esprit :

- sur le pain et le vin, pour qu'ils deviennent corps et sang du Christ (pour que le Christ exerce une fois encore son sacerdoce).

- sur la communauté pour qu'elle soit « une vivante offrande à la louange de ta gloire », ainsi unie au Christ (pour que la communauté ecclésiale exerce son sacerdoce)

5.2.4. Marie de la Trinité précise :

- le sacerdoce ministériel procure à l'Église sa structure ; le sacerdoce personnel procure à l'Église sa sainteté ;

- le sacerdoce personnel découle du baptême, comme la filiation ; le sacerdoce ministériel est institué ;

- le sacerdoce personnel destiné à parfaire le sujet s'exerce sans intermédiaire, sans signe, sans ministre, par le dedans ; le chrétien est à lui-même le prêtre, l'autel, l'offrande ; le sacerdoce ministériel est destiné à structurer les communautés et les individus, sur l'unique grand prêtre.

- le sacerdoce personnel est productif, créatif, original ; le sacerdoce ministériel ne produit rien, il applique.

- le sacerdoce ministériel passera ; le sacerdoce personnel durera.

¹ Marie de la Trinité, *Filiation et sacerdoce des chrétiens*, Textes rassemblés et présentés par Antonin Motte, o.p. et Christiane Sanson, o.p., Paris / Namur, Editions Lethielleux / Culture et Vérité, collection Le Sycomore, 1986, p. 104.

« Pour ce qui regarde le Père, Il a mis toutes ses complaisances dans le Verbe Incarné, selon l'exercice de son sacerdoce réel. C'est ainsi, par son action intérieure à la Très Sainte Humanité du Christ, que saint Paul le présente aux Hébreux.

Les sacrements sont comme l'effusion spirituelle et rituelle des opérations de ce sacerdoce réel, dans la Très Sainte Humanité du Christ – ôtez ce sacerdoce réel, et il n'y a plus de sacerdoce rituel – ôtez les opérations de ce sacerdoce réel, dans la Très Sainte Humanité du Christ, et il n'y a plus de sacrement !

– Le sacerdoce sacramentel n'ajoute rien au sacerdoce réel du Verbe Incarné : il en applique seulement les effets divins.

Tous les fidèles participent au sacerdoce réel – et ce sacerdoce peut prendre, dans leur nature humaine, selon que le Père leur en fait la grâce et qu'ils s'y prêtent, une véritable extension, non de principe, mais d'effets ; c'est le sens de « adimpleo quae desunt (Je remplis ce qui manque [aux souffrances du Christ.]) » Col 1, 24. Et de ces effets, monte au Père une louange sacerdotale, identique à celle que le Père a reçue du Verbe Incarné, durant l'exercice de son sacerdoce terrestre sur Lui-même ; louange sacerdotale identique, par identité de principe sur une même matière : nature humaine – d'où résulte une similitude très parfaite d'opération.

Et cette louange sacerdotale adoratrice n'est pas seulement identique, mais elle est assumée par le Verbe, à cause de la participation, par ses membres, de sa Filiation qui les unit, à Lui, dans sa Personne. » (Carnet 10, pp. 869/506-871/507)¹

5.2.5 *« Il ne faudrait pas opposer ce sacerdoce réel, au sacerdoce sacramentel – ni apprécier l'un au détriment de l'autre ; leur excellence est une, dans l'unique sacerdoce du Christ. Leur mode de participation diffère, ainsi que leur forme et, par suite, leur exercice : ni ils ne s'opposent, ni ils ne s'excluent.*

Toutefois, le sacerdoce sacramentel cessera, avec la condition terrestre ; tandis que le sacerdoce réel est pour l'éternité.

– Le sacerdoce sacramentel n'est pas en attente des splendeurs d'un nouvel exercice de gloire : il est limité à la vie terrestre – il n'y a pas plus loin pour lui. Tandis que le sacerdoce réel est en attente, en espérance de son exercice de gloire céleste – il est en attente de sa plénitude de perfection.

Sur la terre, il faut l'un et l'autre, parce que la condition des membres du Christ y est à la fois céleste et terrestre. Au ciel, il n'y aura plus que la condition céleste ; c'est pourquoi, le sacerdoce sacramentel ne traverse pas, de la terre au ciel, comme fait le sacerdoce réel.

Il ne faudrait pas, tant que dure la condition terrestre, exalter le sacerdoce sacramentel seulement, et laisser, dans l'ombre et l'impuissance (par manque de coopération résultant surtout de l'ignorance), le sacerdoce réel qui, avec la Filiation, est communiqué à tous les fidèles pour prendre, en eux, toutes les dilatations qu'il plaît au Père de lui donner, aux fins de sa gloire et de la plénitude de leur béatitude. »²

5.2.6 Marie de la trinité a eu le sentiment très fort d'une vocation très spécifique.

« J'ai reçu la certitude que Dieu m'appelle, moi, à une vocation très haute – et qu'après m'en avoir donné la grâce initiale, Il veut s'en réserver tout le développement et la réalisation.

- Cette vocation concerne le sacerdoce du Christ et l'union à ce sacerdoce.

¹ Marie de la Trinité, *Carnets. II*. Idem, pp. 401-402

² Idem.

*Le sacerdoce dépasse complètement celui qui l'exerce [...]
C'est bien moindre de recevoir les dons de Dieu et de les distribuer à ses créatures, que d'offrir et de faire agréer de Dieu : et cela est propre au sacerdoce. »
(Carnet 1, p. 54-55/41)¹*

Elle ajoute : « *Ce qui m'est particulier, c'est le devoir de suppléance. »²
Marie se sent appelée à une fidélité de suppléance : « Je veux de Toi que tu m'adores en suppléance au nom des prêtres qui eux-mêmes Me doivent l'adoration, l'action de grâce, et la louange de l'Eglise. »³
« Il faut que la suppléance fasse contrepoids à l'indifférence et à l'offense. »⁴*

6. Conclusion

Il me semble bien que l'Eglise n'a pas encore récolté tous les fruits de la réalité du sacerdoce des baptisés. La place concrète des laïcs dans l'Eglise a fortement et rapidement évolué de par leurs formations humaine et parfois théologique, et ceci dans le contexte :

- d'une société sécularisée ;
- de la raréfaction des vocations spécifiques de prêtres, de religieux, de religieuses ;
- de la naissance des communautés nouvelles regroupant laïcs, prêtres, religieuses et religieux ;
- de l'association des laïcs aux responsabilités pastorales où ils ont pris et prennent en charge nombre de tâches jusque là réservées aux prêtres...

Ce contexte va bien obliger les chrétiens, dans les années qui viennent, à une réflexion à nouveau frais sur le mystère de l'Eglise et sur les ministères. Il semble qu'une certaine cléricisation de l'Eglise reprenne vie et se développe. Il s'agit d'une sorte de retour de balancier un peu pénible, mais qui, me semble-t-il, ne peut pas remettre en question les traces profondes creusées par le Concile Vatican II.

L'avènement des laïcs à leur pleine responsabilité de baptisés dans l'Eglise et dans le monde remet en question l'identité du prêtre, son rôle dans l'Eglise et l'exercice pratique du ministère, ainsi que l'exercice des responsabilités de tous dans l'harmonie de leurs identités, fonctions et compétences.

La grande tradition résumée encore imparfaitement par la formule « un seul est prêtre, tous sont prêtre, quelques-uns sont prêtres », doit conduire les chrétiens à se sentir libres et responsables dans l'Eglise et à prendre leur place dans un dialogue franc et adulte avec les ministres, évêques, prêtres et diacres.

Alors le 3^{ème} millénaire sera-t-il celui des laïcs ? Oui et non !

Car le sacerdoce des baptisés, c'est le sacerdoce de tous, laïcs, prêtres et religieux. Nous ne tirerons les fruits de cette réalité qu'en la vivant ensemble dans une co-responsabilité d'adultes, en travaillant à la communion et non en opposant les laïcs contre la hiérarchie, les prêtres contre les laïcs, mais en ayant la joie de répondre à l'appel universel, l'appel de tous, à la sainteté.

¹ Marie de la Trinité, *Carnets I. Les grandes grâces (11 août 1929 – 2 février 1942)*, Idem, p. 192, Paris, Editions du Cerf, 2009.

² Carnet 21, p. 1885/1100

³ Carnet 21, p. 1937/1133

⁴ Carnet 24, p. 2143/1272

Le sacerdoce des baptisés a été, au temps de la Réforme protestante, une sorte d'arme contre le ministère sacerdotal et contre une hiérarchisation et une cléricisation à outrance de l'Eglise. Promouvoir le sacerdoce des baptisés contre le ministère et la hiérarchie est une impasse.

L'apport de Marie de la Trinité est une invitation à aller plus profond : à revenir à notre identité de baptisé recevant au baptême ces dons complémentaires qui nous configurent au Christ : le don de filiation qui nous établit dans notre vraie dignité et le don de sacerdoce qui nous invite à nous donner pour le salut de nos frères et le nôtre.

Frère Eric T. de Clermont-Tonnerre, o.p.

Bibliographie très sélective

Camille de Belloy, *Sacerdoce et sacrifice chez Marie de la Trinité : un éclairage*, La Vie Spirituelle n° 773, pp. 533-554, Paris, Editions du Cerf, novembre 2007.

Baïba Burdere, « *Je me sens la vocation de prêtre* ». *Enquête sur le sacerdoce commun chez Thérèse de Jésus et de la Sainte-Face*, Paris, Editions du Cerf, 2007.

Paul Guilmot, *La fin d'une Eglise cléricale ?* Paris, Editions du Cerf, 1969.

Marie de la Trinité, *Carnets I. Les grandes grâces (11 août 1929 – 2 février 1942)*, Paris, Editions du Cerf, 2009.

Marie de la Trinité, *Carnets II. Revêtir le sacerdoce (2 février – 8 juillet 1942)*, Paris, Editions du Cerf, 2011.

Marie de la Trinité, *Filiation et sacerdoce des chrétiens*, Textes rassemblés et présentés par Antonin Motte, o.p. et Christiane Sanson, o.p., Paris / Namur, Editions Lethielleux / Culture et Vérité, collection Le Sycomore, 1986.

Gustave Martelet, *N'oublions pas Vatican II*, Paris, Editions du Cerf, 1995.

Paul J. Philibert, *Le sacerdoce des baptisés. Clé d'une Eglise vivante*, Paris, Editions du Cerf, 2007

Paul J. Philibert, *Le sacerdoce des baptisés dans la théologie chrétienne*, La Vie Spirituelle n° 773, pp. 497-514, Paris, Editions du Cerf, novembre 2007.

Paul J. Philibert, *L'originalité de Marie de la Trinité sur le sacerdoce des baptisés*, La Vie Spirituelle n° 773, pp. 515-531, Paris, Editions du Cerf, novembre 2007.

Sacerdoce des baptisés. Sacerdoce des prêtres, Les pères dans la foi, Paris, Migne, Diffusion Brépols, 1991

J.M.R. Tillard, article *Sacerdoce* dans le Dictionnaire de Spiritualité ascétique et mystique, fascicule 91, coll. 1 à 38, Paris, Beauchesne, 1988.

Jean-Pierre Torrell, *Un peuple sacerdotal. Sacerdoce baptismal et ministère sacerdotal*, Paris, Editions du Cerf, 2011